

DÉPARTEMENT

Allier

EXTRAIT DU REGISTRE  
**DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE CHATELPERRON**

DATE DE CONVOCATION

09 Février 2022

*SÉANCE DU 23 FÉVRIER 2022*

DATE D’AFFICHAGE

24 Février 2022

L’an deux mil vingt-deux, le vingt-trois février  
À dix-huit heures trente, le CONSEIL MUNICIPAL, de cette Commune  
Régulièrement convoqué, s’est réuni sous la Présidence de Madame SCHNEIDER  
Maria, Maire

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

Exercice : 11

Présents : 7

Votants : 11 dont 4 par procurations (de BURE à SELLIER, DEVAUX à SCHNEIDER,  
SANTARELLI à de COMBARIEU, PUY à VÉRON)

Étaient présents : SCHNEIDER, VÉRON, SEGAUD, RATINIER, GABRIEL,  
SELLIER, de COMBARIEU,

Étaient absents excusés : de BURE, DEVAUX, SANTARELLI, PUY

Secrétaire de séance : SEGAUD Catherine

**OBJET :**

***DCM20220223\_05,08 - Approbation Comptes de Gestion - Exercice 2021***

**Commune/Salle d’Exposition**

L’Assemblée délibérante, après s’être fait présenter les budgets primitifs de  
l’exercice 2021 et les décisions modificatives qui s’y rattachent, déclare que les  
Comptes de Gestion dressés par la Trésorerie de Moulins, visés et certifiés  
conformes par l’ordonnateur, n’appellent ni observation, ni réserve de sa part.

***DCM20220223\_06,09- Vote du Compte Administratif 2021***

**Commune/Salle d’Exposition**

Réuni sous la Présidence de Mr GABRIEL Jean-Claude, élu Président de la  
séance en application de l’article L.2121-14 du Code Général des collectivités  
territoriales, délibérant sur le compte administratif de l’exercice 2021, dressé par  
Madame Maria SCHNEIDER, Maire, qui s’est retirée au moment du vote, après  
s’être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives dudit exercice :

- Donne acte à Madame le Maire de la présentation faite du compte administratif
- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d’exploitation de l’exercice et au fonds de roulement du bilan d’entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés au titre budgétaire aux différents comptes.
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- Arrête les résultats tels que définis dans le compte administratif.

Sur le compte administratif figurent les résultats du vote et sont apposées les signatures des conseillers présents.

## **DCM20220223\_07,10-Affectation des résultats de l'exercice 2021**

### **Salle d'Exposition**

#### **FONCTIONNEMENT**

- Résultat reporté .....+ 2 994.59 €
- Résultat de l'exercice ..... + 1 880.26 €
- Situation nette au 31/12/2021 ..... + 4 874.85 €

#### **AFFECTATION DES RÉSULTATS**

- Total affectation (article 1068) en euros :..... 0.00 €
- Résultat de fonctionnement à reporter (article 002) en euros..... + **4 874.85 €**

### **Commune**

#### **FONCTIONNEMENT**

- Résultat reporté .....+ 41 588.83 €
- Résultat de l'exercice ..... + 5 525.80 €
- Situation nette au 31/12/2021 ..... + 47 114.63 €

#### **INVESTISSEMENT**

- Déficit d'investissement..... - 34 485.79 €
- Excédent des restes à réaliser.....+ 25 465.00 €
- Déficit reporté..... - 9 020.79 €
- Réserve Art 1068..... - 9 020.79 €
- Situation au 31/12/2021..... + 38 093.84 €

#### **AFFECTATION DES RÉSULTATS**

- Total affectation (article 1068) en euros : - 9 020,79 €
- Résultat de fonctionnement à reporter (article 002) en euros : 38 093.84 €
- Résultat d'investissement reporté (001) : déficit 34 485.79 €

## **DCM20220223\_11-Subventions communales 2022**

L'Assemblée délibérante, à l'unanimité vote les subventions qu'elle attribue aux Sociétés et Associations dont la liste est annexée à ci-dessous :

M. le Président de l'Association  
Les Amis des Écoles de Jaligny  
Mairie  
03220 JALIGNY SUR BESBRE  
**Subvention : 30.00 €**

Mme la Présidente  
Agir en Pays Jalignois  
Mairie  
03220 JALIGNY SUR BESBRE  
**Subvention : 50.00 €**

M. AMEUW  
Président de la Généalogie et Histoires  
En Val de Besbre  
Les Forts  
03220 THIONNE  
**Subvention : 20.00 €**

M. Bernard MARTIN  
Trésorier de l'Amicale des Donneurs  
De Sang  
2 Hameau de Peublanc  
03220 SORBIER  
**Subvention : 40.00 €**

M. Jean-Claude GABRIEL, Président  
Comité de Sauvegarde de l'Église  
Le Bois Clair  
03220 CHATELPERRON  
**Subvention : 40.00 €**

M. POIX  
Président Comité de Souvenir Français  
Mairie de JALIGNY SUR BESBRE  
03220 JALIGNY SUR BESBRE  
**Subvention : 30.00 €**

## **DCM20220223\_12-Participation en financement au CLSH de JALIGNY**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la demande présentée par le Centre de Loisirs sans Hébergement du Centre Social de Jaligny, l'invitant à se prononcer sur la participation en financement par journée/enfant, ainsi que sur la cotisation adhérent.

En effet, depuis sa séance du 24 janvier 2011, le Conseil d'Administration du Centre Social a mis en place une cotisation d'adhérent annuelle par habitant pour les communes de son territoire. Le prix reste fixé à 1 € par habitant.

Le Centre Social met en place un service d'accueil de loisirs. Il a rencontré les communes adhérentes afin d'aboutir à la formalisation d'une convention partenariale Centre Social/Financement des communes. A ce titre, le montant de la contribution inscrite le 1er février 2022 peut nécessiter une régularisation en fin d'année.

### ***Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :***

- ✓ S'engage à prendre en charge une participation financière au prorata du nombre de journées par enfant de Châtel Perron fréquentant le CLSH.
- ✓ Accepte de régler la cotisation d'adhérent annuelle par habitant au prix de 1.00 € par habitant à l'article 6281 au Budget Primitif 2022, soit 146 €
- ✓ Accepte de régler la somme de 239.76 € pour la participation au centre de Loisirs. Ces dépenses seront inscrites à l'article 65548, du Budget Primitif 2022.
- ✓ Précise que le montant de la contribution inscrite le 1<sup>er</sup> février 2022 peut nécessiter une régularisation en fin d'année.

## **DCM20220223\_13-Salle d'exposition -Transfert à la Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire**

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération n°2021-09-20/105 en date du 20 septembre 2021, le Conseil Communautaire a décidé de modifier l'intérêt communautaire de la compétence optionnelle relative à la « construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipement de l'enseignement préélémentaire et élémentaire » par l'extension, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, du Préhistorama, situé « La Gare » à Châtel Perron.

Elle explique que le Conseil Communautaire propose de valider ledit transfert par un procès-verbal de mise à disposition de biens « Préhistorama » entre la commune de Châtel Perron et la Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire, avec une date d'effet au 31 décembre 2021.

La signature de ce procès-verbal entrainera la clôture définitive du Budget annexe communal « Salle d'Exposition », ainsi que le transfert de l'actif et du passif de la Salle d'Exposition, directement à la Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire.

Madame le Maire précise également, que la Communauté de Communes prendra à son compte la régie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Elle rajoute aussi, que le transfert de compétence de gestion de la Salle d'Exposition à la Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire, emporte le transfert de plein droit de l'agent (adjoint du Patrimoine) affecté à plein temps à cette compétence.

Par le biais de ce transfert, Madame le Maire explique aux membres de l'assemblée que la convention de fonctionnement, ainsi que les avenants, signés avec la gérante du café-restaurant « La Grotte aux Fées » se retrouvent impactés. En effet, les deux établissements se situent dans le même bâtiment (dont la commune reste propriétaire) et que les consommations et abonnements liés à l'électricité, l'eau et le chauffage au fioul, dépendent d'un seul réseau.

Elle propose donc aux membres du Conseil Municipal de rencontrer Mme MORET Chrystelle, gérante du café-restaurant « La Grotte aux Fées » afin de lui présenter le dossier et faire le point sur les différents services qui seront modifiés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 (à savoir, la gestion de l'eau, de l'électricité, du chauffage, des extérieurs...). Madame le Maire suggère aux membres de l'Assemblée d'établir un avenant à la convention signée avec la gérante, sur lequel seront notifiées les différentes modifications apportées à la convention initiale. Madame le maire explique que lesdites modifications feront suite à la signature du procès-verbal avec la Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire, avec effet rétroactif au 31 décembre 2021.

***Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :***

- ✓ Donne tout pouvoir à Madame le Maire de contrôler et faire modifier avant signature et si besoin, le projet du procès-verbal présenté par la Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire,
- ✓ Dit que le transfert de compétence de gestion de la Salle d'Exposition à la Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire, emporte le transfert de plein droit l'agent (adjoint du Patrimoine) affecté à plein temps à cette compétence.
- ✓ Autorise Madame le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition de biens « Préhistorama » entre la commune de Châtelperron et la Communauté de Commune Entr'Allier Besbre et Loire, avec une date d'effet au 31 décembre 2021, ainsi que les avenants s'y référant,
- ✓ Décide de convoquer Mme MORET Chrystelle, gérante du café-restaurant « La Grotte aux Fées » afin de lui présenter le dossier et faire le point sur les différents services qui seront modifiés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 (à savoir, la gestion de l'eau, de l'électricité, du chauffage, des extérieurs...).
- ✓ Autorise Madame le Maire à signer l'avenant à la convention entre, Madame MORET Chrystelle, gérante du café-restaurant « La Grotte aux Fées », ainsi que les futurs avenants s'y référant.

**DIVERS :**

✓ **Marché local avec randonnée et repas champêtre**

Les membres du Conseil Municipal envisagent de mettre en place un marché local avec randonnée et repas champêtre, en partenariat avec Chrystelle MORET à la date du 3 juillet 2022. Afin d'éviter la concurrence, un mail a été adressé aux communes voisines afin de voir s'il n'y a pas de manifestations prévues à cette même date. Madame le Maire informe les élus que Mr Gilbert TAIN se tient à la disposition de la commune pour une balade animée (deux repas lui seront offerts).

Dans le même esprit, Mme de COMBARIEU Marion s'est portée volontaire auprès du Centre Social de Jaligny pour aider à construire un programme d'animations pour cet été (entre 15 mai et 15 août). Une demande sera faite pour intégrer ce marché avec les activités du Centre Social. Pour l'organisation de cette manifestation et avant de déposer un dossier de présentation à la Préfecture de l'Allier, Madame le Maire propose de réunir la commission culturelle, les conseillers municipaux, ainsi que Mme MORET Chrystelle après le 10 mars 2022 (date de la réunion des 21 communes au Centre Social).

- ✓ **Taux des taxes** : Les membres du Conseil Municipal ont décidé de ne pas augmenter le taux des taxes pour l'année 2022.
- ✓ **Élections 2022** : Madame le Maire explique à l'Assemblée que les bureaux de vote seront ouverts de 8 h à 19 h pour les présidentielles et de 8 h à 18 h pour les législatives. Le planning des permanences pour les 10 et 24 avril 2022, sera adressé à tous les conseillers. La commission de contrôle de la liste électorale se réunira le 18 mars 2022 à 17h30 à la mairie.
- ✓ **Repas des aînés** : En accord avec Mme MORET Chrystelle, le repas des aînés est prévu le samedi 2 juillet 2022 à 12 h au restaurant « La Grotte aux Fées ». La commission des aînés se réunira fin avril/début mai pour l'organisation de cette manifestation.
- ✓ **Devis ordinateur mairie** : Madame le Maire présente deux devis pour le remplacement de l'ordinateur de la mairie (tour + écran 24 pouces +clavier et souris + récupération des données) :  
 -RSI de Moulins : 804 € HT (reconditionné) et le même en neuf pour 984 € HT  
 -ICRPI INFORMATIQUE de Dompierre : 1 324.23 € HT  
 Les membres du Conseil Municipal approuvent le projet, mais préfèrent attendre l'élaboration du budget pour savoir s'il peut être intégré sur le BP2022.
- ✓ **Débit Internet Mairie** : Madame le Maire explique aux élus que des renseignements ont été pris chez Orange, pour le débit Internet de la mairie et auprès de la Région Auvergne. Le débit actuel étant suffisant pour le secrétariat, les élus ne souhaitent pas modifier les contrats dans l'immédiat.
- ✓ **Vidange fosse septique à la Gare** : Madame le Maire explique aux élus que le 16 février dernier, la Sté GAUMES est intervenue pour vidanger la fosse à la Gare. Suite au transfert du Préhistorama à la Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire, la facture sera adressée à la Communauté de Commune qui se chargera de faire un prorata quant à la superficie des deux bâtiments.  
 Pour information, le plombier est intervenu le 21 et 22 février pour le compteur d'eau. L'électricien intervient, quant à lui, dans le mois de mars.
- ✓ **Chemin rural La Ligne** : Les membres du Conseil Municipal décident de valider le devis de l'entreprise JACQUET, avec étalement de la facture sur deux ans, pour les travaux de réfection du Chemin rural La Ligne. Une demande de subvention a été déposée auprès du Conseil Départemental de l'Allier au titre du programme « soutien aux projets des communes ».
- ✓ **Virage des Valliers** : Madame le Maire explique aux élus que Mr GOT de l'UTT de Lapalisse, s'est rendu en mairie le 17 février pour faire le point sur le dossier du virage des Valliers. Il annonce que courant 2022, il y aura l'achat d'une partie du terrain par le Département ; qu'ensuite, entre 2022-2023, une convention entre le Département et la commune devrait être établie. Il propose à la commune de déposer un dossier de demande de subvention, dès que l'estimation sera chiffrée.
- ✓ **Pont Les Dézards** : Mr GOT de l'UTT explique que le pont des Dézards est actuellement limité à 6 T et sera ensuite limité à 3,5 T pour plus de sécurité.
- ✓ **Pont de la Gare** : Madame le Maire demande à l'UTT, une mise en peinture des garde-corps du pont de la Gare.

- ✓ **Restaurant « La Grotte aux Fées »** : Madame MORET Chrystelle a fait part à la mairie de problèmes de joints au plafond. Messieurs GABRIEL et DEVAUX, Conseillers municipaux, se chargeront de solutionner le problème.
  
- ✓ **Partenariat Circino80-Communes de l'Allier** : Madame le Maire explique aux élus que la commune de Châtel Perron a été présélectionnée pour figurer gratuitement (parmi les 36 communes de l'Allier mises en avant) dans la nouvelle version 2022 du jeu de société intergénérationnel CIRCINO, le Chasseur de Trésors-destination Allier. Il n'y aura aucun engagement de la part de la commune ; c'est un jeu d'enfants (style jeu de l'Oie-chasse aux trésors). Les élus ont pris la décision de valider ce projet et autorisent Madame le Maire à signer la convention. Pour ce projet, il convient de préparer un petit livret de présentation de la commune afin de la mettre en avant, et sélectionner deux photos (l'une de la commune et l'autre du trésor choisi).

*Fais et Clos, les jour, mois et an que dessus,*